

N°2022-10/64B

---

**Objet : RESILIATION D'ADHESION A OCCITANIE COOPERATION.**

---

L'an deux mille vingt-deux, le 05 octobre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

<b>Nombre de membres afférents au Bureau :</b>	10	<b>Vote :</b>	<b>Pour :</b>	10
<b>En exercice :</b>	10		<b>Contre :</b>	0
<b>Présents :</b>	8		<b>Abstention :</b>	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absents excusés donnant procuration :** Nathalie PINEAU donne procuration à Thierry DEL POSO  
Jean ROMEO donne procuration à Dominique ANDRAULT

**Secrétaire de séance :** Jean-Jacques THIBAUT.

**Date de convocation :** 28 septembre 2022

---

Le Président expose à l'Assemblée,

Dans le cadre de son action au Kenya, par délibération du Bureau communautaire du 28 novembre 2018, la Communauté de communes a décidé d'adhérer à l'association Occitanie Coopération.

Or, la Communauté de communes Sud Roussillon a décidé de ne plus s'engager comme auparavant au sein des projets de coopération décentralisée au Kenya.

Aussi, tout partenariat avec le comité de jumelage d'Alénia et/ou autre association n'a plus de raison d'être et de fait, il n'y a plus de raison concrète d'adhérer au réseau Occitanie Coopération.

**EN CONSEQUENCE LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

↳ **DECIDE** de ne plus adhérer au réseau Occitanie Coopération.

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces utiles au règlement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20221005-2022-10-64B-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2022  
Date de réception préfecture : 10/10/2022